

ÉPISODE N°5 – COOKIES ET PLUGINS SOCIAUX : ENSEIGNEMENTS PRATIQUES DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE RÉCENTE

LES COOKIES

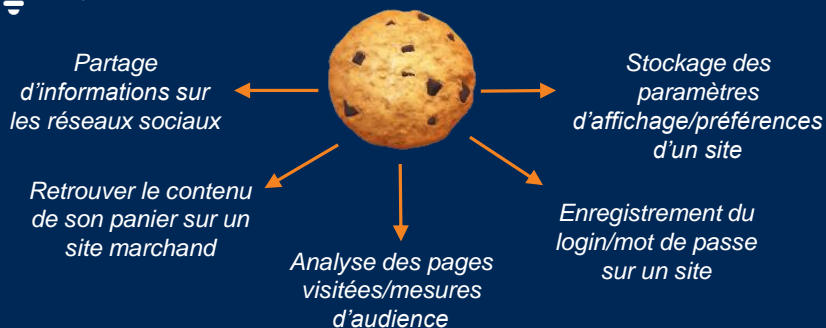
LES PLUGINS SOCIAUX

Rappels

i Un cookie est un **traceur** déposé et lu sur le terminal d'un utilisateur, par exemple lors de la **consultation** d'un site internet ou de l'**utilisation** d'une application mobile (*cookies flash, cookies HTTP, etc.*).

! L'utilisation des cookies est **en principe** soumise au **consentement** des personnes concernées dès lors qu'ils ne sont **pas strictement nécessaires au fonctionnement** du site.

💡 Quelles finalités?



i **Plugins sociaux:** modules optionnels liés aux différents médias ou réseaux sociaux permettant d'ajouter des fonctions supplémentaires et pouvant être insérés sur des sites tiers externes via un code fourni par la plateforme sociale.

👉 E.g. le bouton « J'aime/Like » de Facebook

! Le recours à un plugin implique le dépôt de cookies, la **réglementation relative aux cookies s'applique** donc.

💡 **Finalité des plugins sociaux :** ils permettent aux sites tiers de promouvoir des contenus ou de collecter les données des visiteurs d'un site

👉 E.g.. avec l'insertion du plugin « J'aime/Like » de Facebook, les internautes peuvent recommander le contenu ayant fait l'objet du « like » et en faire part sur leur profil Facebook.

Actualités

1 **Encadrement européen**

- Le consentement aux cookies identifiants doit être valide au sens du **RGPD** (e.g. cookies de ciblage publicitaire);
- Projet de Règlement ePrivacy** en cours;
- Lignes Directrices 05/2020 de l'EDPB** sur le consentement.

2 **Lignes directrices de la CNIL (04/07/2019)**

- Durée de vie :** 13 mois;
- Retrait ou refus du consentement:** aussi facile que le consentement;
- Les paramètres du navigateur ne permettent plus l'expression d'un consentement valide.

3 **Projet de recommandations de la CNIL (janvier 2020)**

- Durée de vie:** 6 mois recommandés;
- Extension** liste des cookies **exemptés** de consentement;
- Tolérance de 6 mois** laissée aux organismes à compter des recommandations finales;
- Existence & validité du consentement:** démontrable à tout moment.

💡 Surveiller l'adoption de la version finale des recommandations de la CNIL et du Règlement ePrivacy.

🔍 **Jurisprudence récente de la CJUE** avec sa décision « *Fashion ID* » du 29 juillet 2019 :

⚖️ *Facebook Ireland et Fashion ID* : dans le cas d'espèce, le site et le réseau social « **déterminent conjointement les moyens** à l'origine des opérations de collecte et de communication par transmission des données à caractère personnel des visiteurs ».

👤 **Portée:**

Co-responsabilité possible des acteurs en vertu du RGPD.

Consentement & information des visiteurs : obligations imposées au site **et** au réseau social

💡

- Analyser la nature de la responsabilité de chacun.
- En cas de co-responsabilité, veiller à l'encadrer juridiquement par un accord conformément à l'article 26 du RGPD.



La fin du parcours client sur les sites e-commerce se matérialisant généralement par un acte de paiement, retrouvez **notre prochain Épisode sur l'encadrement des services de paiement en ligne.**

Notre équipe est N°1 en IT & Internet et protection des données - Chambers Global & Legal 500 2020 : elle vous accompagne en matière contractuelle, réglementaire et contentieuse, dans vos projets innovants, complexes et souvent internationaux, la transformation digitale, la communication électronique, les données personnelles et la cybersécurité. Nous contacter : paritc@bakermckenzie.com
www.bakermckenzie.com

©2020 Baker & McKenzie. All rights reserved. Baker & McKenzie International is a global law firm with member law firms around the world. In accordance with the common terminology used in professional service organizations, reference to a "partner" means a person who is a partner or equivalent in such a law firm. Similarly, reference to an "office" means an office of any such law firm. This may qualify as "Attorney Advertising" requiring notice in some jurisdictions. Prior results do not guarantee a similar outcome.